

## AVIS PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal** 

### DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 19 avril 2012, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1871, avenue De Lorimier, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 5 étages comportant 18 unités résidentielles;
- 1829 Ontario Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 3 étages comportant 8 unités résidentielles;
- 405 rue de la Concorde, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 34 étages comportant 280 unités résidentielles.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 10 avril 2012, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »  
a/s de monsieur Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 31 mars 2012

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement